



AWAE, le

27 MAI 2025

2025.00451

N° _____ /4-LE/EIFORCES/DG/SIGAMP

Le Général de Brigade, Directeur Général de l'EIFORCES

à-Awaé-

A

Mesdames/Messieurs les soumissionnaires,

Objet : Additifs aux DAO N°03 et 04/AAO/EIFORCES/SIGAMP/CIPM/2025 du 21 avril 2025.

Référence : N°0000234/L/ARMP/CCR/CCRA/CSE/DI/CSP/OOS.amf/2025 du 23 mai 2025.

Pièces jointes : 05

Mesdames/Messieurs,

Dans le cadre de la passation des marchés de l'EIFORCES au titre de l'exercice budgétaire 2025, des dysfonctionnements ont été relevés dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en objet par la Commission Interne des Marchés Publics de notre structure, suivant la correspondance de référence.

Nous vous invitons à bien vouloir prendre connaissance de ces informations avant la transmission de vos différentes offres.

I- DAO N°00003 relatif à l'extension du réseau d'adduction d'eau.

Au lieu de :

- Cautions de la phase d'exécution et à la transmission : Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif.

- AAONR ART 15.a Critères éliminatoires :

* 5^e tiret de l'absence d'une capacité financière de **FCFA 18 000 000 (dix-huit) millions.**

- RGAO Art 37 : Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen.

- RGAO (2.3) : Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage avec copie l'Autorité chargé des Marchés Publics et l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. (Art 172 CMP).

- AAONR ART 15 b : Critères essentiels. Absence d'un critère essentiel ;

- CCTP ART 8.1 : Afin de donner aux Entrepreneurs un maximum de

précisions sur la qualité des peintures exigées pour ce travail, le Maître d'œuvre demande en solution de base l'emploi de peinture de la marque « **MASTER** » ;

- **CCTP ART 8.3 g** : Tous les pigments colorés nécessaires à la confection des teintes seront de la marque « **COLORADO** » ou produit similaire agréé ;

- **RGAO ART 10.1 Signature du Marché** : Le Général de Brigade Directeur Général de l'EIFORCES, Maître d'Ouvrage dispose d'un délai d'un délai de **sept (07)** jours ouvrables pour la signature du marché ;

- **CCAP ART 8 Ordre de service** : 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage notifié par le Chef Service du marché avec copie à l'Ingénieur ;

- **Pièce N°9 Modèles de pièces à utiliser par le soumissionnaire** :

* Présentes : 1 à 11

* Absentes : 12 à 15

- **date et heure de dépôt des offres** : mercredi 02 avril 2025 à 12 heures précises.

- **date et heure d'ouverture des offres** : mercredi 02 avril 2025 à 13 heures précises.

Lire :

- **Modèle de cautionnement définitif** : Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif timbrée, assortie du récépissé de dépôt à la Caisse de dépôt et de Consignation (CDEC), le cas échéant, acquittée à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure en annexe.

- **AAONR ART 15.a Critères éliminatoires** :

* Suppression du 5^e tiret de l'absence d'une capacité financière de **FCFA 18 000 000 (dix-huit) millions**.

* A intégrer au 1^{er} tiret des critères essentiels :

Le Chiffre d'affaires pour les trois dernières années supérieur ou égal à **FCFA 100.000.000 (cent millions)** et une capacité financière d'un montant de **FCFA 18 000 000 (dix-huit millions)**

- **RGAO Art 37** : Après publication des résultats, le projet de marché est souscrit par l'attributaire et soumis à la signature du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué.

- **RGAO (2.3)** : En cas de recours, il doit être adressé au Comité d'Examen des Recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des

Marchés Publics.

- **AAONR ART 15 b "Critères essentiels"** : L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

- **CCTP ART 8.1** : Afin de donner aux Entrepreneurs un maximum de précisions sur la qualité des peintures exigées pour ce travail, le Maître d'œuvre demande en solution de base l'emploi de peinture de la marque « **MASTER ou équivalent** » ;

- **CCTP ART 8.3 g** : Tous les pigments colorés nécessaires à la confection des teintes seront de la marque « **COLORADO ou équivalent** » ;

- **RGAO ART 10.1 Signature du Marché** : Le Général de Brigade Directeur Général de l'EIFORCES, Maitre d'Ouvrage dispose d'un délai d'un délai de **cinq (05)** jours ouvrables pour la signature du marché ;

- **CCAP ART 8 Ordre de service** : 8.1 Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, et à l'Organisme Payeur.

- **Pièce N°9. Modèles de pièces à utiliser par le soumissionnaire** : A consulter en pièce jointe.

- * 12 : Modèle de tableaux de référence du candidat ;
- * 13 : Modèle de descriptif de la méthodologie et du plan de travail ;
- * 14 : Modèle de fiche d'information relative au matériel essentiel ;
- * 15 : Modèle de déclaration sur l'honneur de visite du site.

- La liste des banques compagnies d'assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics est à consulter en pièce jointe.

- **date et heure de dépôt des offres** : mardi 30 mai 2025 à 12 heures et 30 minutes.
- **date et heure d'ouverture des offres** : mardi 30 mai 2025 à 13 heures et 30 minutes.

II- DAO N°00004 relatif à la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau d'adduction d'eau.

Au lieu de :

- **Cautions de la phase d'exécution et à la transmission** : Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif.

- **RGAO Art 37** : Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen.

- **CCAP Art 40.3** : Composition de la Commission de réception.

Cocontractant, membre.

- **AAONR ART 15a** : 11e tiret : Non respect du profil du chef de mission ;

- **AAONR ART 17** Attribution : Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres ;

- **RGAO ART 10.1 Signature du Marché** : Le Général de Brigade Directeur Général de l'EIFORCES, Maître d'Ouvrage dispose d'un délai d'un délai de **sept (07)** jours ouvrables pour la signature du marché ;

- **CCAP ART 8 Ordre de service** : 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage notifié par le Chef Service du marché avec copie à l'Ingénieur ;

Pièce N°9 Modèles de pièces à utiliser par le soumissionnaire :

* Présentes : 1 à 11

* Absentes : 12 à 15

- date heure de dépôt des offres : mardi 27 mai 2025 à 14 heures précises.
- date et heure d'ouverture des offres : mardi 27 mai 2025 à 15 heures précises.

Lire :

- **Modèle de cautionnement définitif** : Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif timbrée, assortie du récépissé de dépôt à la Caisse de dépôt et de Consignation (CDEC), le cas échéant, acquittée à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure en annexe.

- **RGAO Art 37** : Après publication des résultats, le projet de marché est souscrit par l'attributaire et soumis à la signature du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué.

- **CCAP Art 40.3** : Composition de la Commission de réception.

Cocontractant, **Invité**.

- **RGAO (2.3)** : En cas de recours, il doit être adressé au Comité d'Examen des Recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

- **AAONR ART 15 a "Critères éliminatoires"**: 11^e tiret : Suppression ;

- **AAONR ART 17 "Attribution"** : Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la **mieux-disante** et remplies les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres ;

- **RGAO ART 10.1 Signature du Marché** : Le Général de Brigade Directeur Général de l'EIFORCES, Maître d'Ouvrage dispose d'un délai d'un délai de **cinq (05)** jours ouvrables pour la signature du marché ;

- **CCAP ART 8 Ordre de service** : 8.1 Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de **sept (07)** jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, et à l'Organisme Payeur.

- **Pièce N°9 Modèles de pièces à utiliser par le soumissionnaire** : A consulter en pièce jointe.

* 12 : Modèle de tableaux de référence du candidat ;

* 13 : Modèle de descriptif de la méthodologie et du plan de travail ;

* 14 : Modèle de fiche d'information relative au matériel essentiel ;

* 15 : Modèle de déclaration sur l'honneur de visite du site.

- La liste des banques compagnies d'assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics est à consulter en pièce jointe.

- **date et heure de dépôt des offres** : mercredi 30 mai 2025 à 14 heures précises.
- **date et heure d'ouverture des offres** : mercredi 30 mai 2025 à 15 heures précises.

Veuillez agréer, mesdames / messieurs, l'expression de ma considération distinguée. /-



Copies:

- ARMP;
- P/CIPM/EIFORCES;
- Archives.

liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances autorisées à émettre des cautionnements dans le cadre des marchés publics.

I- BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
2. Access Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé;
3. Banco Nacional de Guinée Équatoriale (BANGE Bank Cameroon), BP 34 692 Yaoundé;
4. Banque Africaine du Commerce (BACM), BP 2 933 Douala;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP 12 692 Yaoundé;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP 660 Douala;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala;
8. Crédit Commercial Cameroun (Citicbank Cameroon), BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), BP 6 578 Yaoundé;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank BP: 30 145, Yaoundé;
13. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), BP 6 578 Yaoundé;
14. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala;
18. United Bank for Africa (UBA), BP 2 088 Douala.

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala;
2. Area Assurances, BP 15 584 Douala;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP 3 073 Douala;
4. Chanas Assurances SA, BP 109 Douala;
5. CPA SA, BP 54 Douala;
6. Nisia Assurances SA, BP 2 759 Douala;
7. Pro Assur SA, BP 5 963 Douala;
8. Prudential Beneficial General Insurance SA, BP 2 328 Douala;
9. ROYAL ONYX Insurance Cie, BP 12 230 Douala;
10. SARR SA, BP 1 011 Douala;
11. Sanlam Assurances Cameroun, BP 11 315 Douala;
12. Zenith Insurance S.A, BP 1 540 Douala.

Cette liste est disponible à l'ARM.

ANNEXE N°12 : REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Date de démarrage : Date d'achèvement :	Valeur approximative des services
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

ANNEXE N°13. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

- a) Conception technique et méthodologie,
- b) Plan de travail, et
- c) Organisation et personnel



- a) Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.
- b) Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H)
- c) Organisation et personnel. Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.

**ANNEXE N°14 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU
MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT**

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / état	Nombre minimal Requis (colonne à remplir par le MO/MOD)	Nombre disponible	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif
1							
2							
...							
N							

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant

ANNEXE N°15 MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de



Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....
.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)